



C O M M U N I Q U É
pour diffusion immédiate



10 000 !

Communauto vient de franchir le seuil des 10 000 usagers actifs mais Transport Québec n'estime toujours pas requis de s'intéresser au phénomène de l'autopartage.

MONTREAL, 22 AOÛT 2006 — Communauto vient de franchir le cap des 10 000 adhérents actifs dans les villes où son service est présent, soit : Montréal, Québec, Lévis, Gatineau, Sherbrooke, Longueuil, Saint-Lambert et Laval. Après 12 ans d'activité, Communauto, la plus ancienne organisation d'autopartage en Amérique du Nord, est devenu l'un des plus importants services du genre au monde; et Montréal, à ce chapitre, LA ville où le service est le plus développé après Zurich (en Suisse), presque *ex aequo* avec Washington, D.C. (É.-U.).

« Communauto a démontré, au Québec et ailleurs, que l'autopartage est une solution viable, sur le plan économique, et susceptible de jouer un rôle significatif dans un système de transport plus respectueux de l'environnement. Le tout sans aucun coût pour le contribuable », déclare Monsieur Benoît Robert, président-directeur général de Communauto. « Notre prochain défi sera de faire de cette formule un véritable service public de consommation de masse qui pourra enfin déployer tout son potentiel de réduction de la dépendance envers l'automobile. Pour y parvenir, nous ne pourrons travailler seul. Nous aurons besoin de la reconnaissance du Gouvernement et des Villes ».

En effet, malgré sa taille, Communauto éprouve de la difficulté à faire reconnaître son rôle par les administrations publiques. Le Gouvernement du Québec ne s'est jamais officiellement intéressé à la formule. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé, de déclarer Monsieur Robert. « Dès 1999, Communauto a été impliqué dans les travaux de la Table de travail sur les transports mise sur pied par le Gouvernement du Québec pour planifier sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre. En 2003, un mémoire¹ a été déposé auprès de la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de la Consultation générale à l'égard de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec. Un nouveau mémoire a été déposé en 2005². Sans compter les nombreux autres dossiers, lettres, présentations ou écrits présentés lors de différentes occasions. »

Notes (ces documents sont disponibles en ligne à cette adresse : <http://www.communauto.com/biblio.html>)

¹ COMMUNAUTO. 2003. *L'auto-partage et le transport en commun : ensemble pour une mobilité durable*. Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation générale à l'égard de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Québec / Commission des transports et de l'environnement.

² COMMUNAUTO. 2005. *Opter pour un nouveau style de ville !* Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Gouvernement sur le projet de Plan de développement durable pour le Québec, le 15 février 2005.

Communauto inc.

Marco Viviani
mviviani@communauto.ca
www.communauto.com

Bureau 806
1117, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal (QC)
H3B 1H9

Tél. : (514) 499-8099 # 130
Fax : (514) 499-0783

En dépit de tous ces efforts on estime toujours au Gouvernement qu'« il n'est pas requis d'identifier spécifiquement un interlocuteur gouvernemental au dossier de l'autopartage » (extrait de la réponse du Ministre des Transport du Québec, M. Michel Després, à une lettre récente de Communauto, adressée au Premier ministre, au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au Ministre des Transports, au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune et au Ministre des Finances) et ceci malgré l'adoption de la Loi sur le développement durable.

Pourtant, dans de nombreux autres pays où le service est encore très peu développé, les autorités n'hésitent pas à mettre en place tous les outils nécessaires pour permettre le développement de cette formule. En France, où Communauto fait figure de modèle, l'Assemblée Nationale s'apprête à promulguer un Projet de Loi qui reconnaîtra le statut de service d'intérêt public à l'autopartage. Le 11 mai dernier, ce projet de loi a été approuvé à l'unanimité par le Sénat. En Italie, le Gouvernement a déclaré vouloir concéder des subventions aux nouveaux adhérents à cette formule qui se débarrasseront en même temps d'une automobile personnelle. L'Allemagne, la Suisse et la Hollande, des pays avec une tradition d'autopartage mieux ancrée, ont déjà intégré ce concept dans leurs politiques en transport et en environnement.

Communauto est une entreprise à vocation sociale, urbanistique et environnementale dont l'objectif premier a toujours été de contribuer à une diminution du nombre d'automobiles et de son usage. L'objet même du concept du « partage de véhicules » vise à faire de l'automobile un complément aux services de transport en commun conventionnels. Pour cette raison, Communauto a établi, au cours des deux dernières années, plusieurs partenariats avec des Sociétés de transport. C'est le cas, notamment, à Québec avec le Réseau de Transport de la Capitale (RTC), à Laval avec la Société de transport de Laval (STL) et à Gatineau avec la Société de transport de l'Outaouais (STO). « C'est un excellent pas en avant » de dire Monsieur Robert « mais il faudra que de nombreux autres acteurs se sentent interpellés pour que l'on réussisse à s'attaquer efficacement à l'hégémonie de l'automobile. »

— 30 —

Source : Communauto inc.
Marco Viviani
Conseiller pour les relations publiques
514 499-8099 poste 130 ou, sans frais, 1-866-498-8099 poste 130
mviviani@communauto.ca
www.communauto.com



Communauto est fière de compter parmi les principaux commanditaires de Cyclo Nord-Sud, un organisme qui effectue des collectes de vélos pour les expédier aux communautés démunies dans divers pays du Sud et d'ailleurs.